

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 22 MARS 2018

Etaient Présents 49 titulaires, 1 suppléant, 16 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOPE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Cédric LAPRUN, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Mailys DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUEZE

<u>Pouvoirs</u> :	Paule BERGES	à	Elisabeth MEDARD
	Michel NOUSSITOU	à	Pierre CASABONNE
	Claude LACOUR	à	Michel CONTOU-CARRERE
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Jean LASSALLE	à	Jacques MARQUEZE
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Denise MICHAUT
	Maïté POTIN	à	André LABARTHE
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Anne BARBET	à	Marylise GASTON
	Christophe GUERY	à	Daniel LACRAMPE
	Dominique FOIX	à	Henriette BONNET
	Cédric PUCHEU	à	Lydie CAMPELLO
	Auréli GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Anne VOELTZEL
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY

Suppléants : Didier ISSON suppléant de Patrick MAUNAS

Absents : Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Gérard ROSENTHAL, Pierre ARTIGUET, Gérard BURS, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET

RAPPORT N° 42-180322-SOC-

PERMANENCES D'INFODROITS : CONVENTION 2018

REÇU

Le - 3 AVR. 2018

SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE

Mme BALLIHAUT indique qu'afin de répondre aux difficultés d'accès des habitants de la vallée d'Aspe aux services publics ou privés, il est souhaité qu'en 2018 les permanences de l'Association Infodroits soient reconduites afin de conforter l'offre de services accessibles sur la vallée d'Aspe.

Ces permanences d'information et d'orientation ont lieu sur le site de la Maison de Services Au Public à Bedous. Depuis 2017, une plage horaire est ouverte à l'ensemble des habitants du territoire de la Communauté de Communes du Haut-Béarn.

Le coût annuel correspondant à 23 permanences est de 2 760 €.

Une convention spécifiant les modalités de mise en place de ces permanences juridiques doit être signée.

Il est précisé, qu'à l'échelle départementale, le Conseil Départemental d'Accès Au Droit (CDAAD) est missionné pour organiser et coordonner l'ensemble des actions facilitant l'accès au droit. Aussi, une réflexion doit être menée afin de proposer des points d'Accès au Droit 2019 sur le périmètre de la Communauté de Communes.

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec Infodroits au titre de l'année 2018.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 22 mars 2018

Suivent les signatures

Affiché le 03.04.18



Le Président



Daniel LACRAMPE

REÇU
Le - 3 AVR. 2018
SOUS - PREFECTURE
OLORON Ste MARIE